FONDS A FORMULE

# Scintillance Pea 2

*Achevé de rédiger le 22/04/2020*

Fonds commun de placement de droit Français agréé par l'AMF et géré par Natixis Investment Managers International

| Codes(s) ISIN | Durée de vie de la formule du Fonds Commun de Placements (FCP) | Fiscalité | Date de prise d'effet de la garantie | Date d'échéance de la formle | Droits d'entrée | Droits de sortie |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **FR0011159854** | 8 ans et 4 jours | Plan d'Épargne en Actions (PEA) | 13/04/2012 | 17/04/2020 | Non acquis au Fonds : 2,5% pour toute souscription reçue jusqu'au 12/04/2012 avant 12h30. Néant après cette date et après l'échéance de la formule<br><br>Acquis au Fonds : Néant | Non acquis au Fonds : 2 % pour tout rachat reçu après le 12/04/2012 après 12h30. Néant avant cette date et à l'échéance de la formule<br><br>Acquis au Fonds : 2 % pour tout rachat reçu après le 12/04/2012 après 12h30. Néant avant cette date et à l'échéace de la formule |

Conformément à la réglementation en vigueur, vous pouvez recevoir, sur simple demande auprès de votre conseiller bancaire, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

## OBJECTIF DE GESTION ET GARANTIE À L'ÉCHÉANCE

L'objectif de gestion de Scintillance PEA 2 est de permettre au porteur de recevoir à l'échéance de la formule, le 17 avril 2020, la Valeur Liquidative Garantie, soit la Valeur Liquidative de Référence, hors commission de souscription, majorée de 60% de la Performance Moyenne Finale de l'Indice Euro Stoxx 50, hors fiscalité et prélèvements sociaux.
En souscrivant dans Scintillance PEA 2, votre capital est garanti à 100% (1) à l'échéance du 17 avril 2020 soit une durée de 8 ans et 4 jours. Pour bénéficier de la garantie du capital et de la formule (2), il convient de rester investi sur cette durée. Les principaux risques sont : risque actions, risque de taux, risque de crédit. Le fonds présente d'autres risques détaillés dans le prospectus. À compter de l'échéance de la formule, le 17 avril 2020, le Fonds se poursuivra avec une gestion de type monétaire, après agrément de l'Autorité des Marchés Financiers et sera géré de manière à réaliser une performance en lien avec le marché monétaire en respectant les conditions d'éligibilité au PEA.

*(1) La Valeur Liquidative Garantie correspond à 100% de la Valeur Liquidative de Référence qui est égale à la plus haute valeur liquidative calculée du 27 janvier 2012 au 13 avril 2012 inclus, hors frais d'entrée dans le cadre du PEA et hors frais sur versement, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation.*
*(2) La Performance Moyenne Finale de l'Indice s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des Performances de l'Indice retenues à chaque date de Constatation Semestrielle. L'indice Euro Stoxx 50 est consultable sur* www.euronext.com

## MÉCANISME DE CALCUL DE LA PERFORMANCE

**La Formule** est définie comme étant celle permettant à tout porteur ayant souscrit entre le 27 janvier 2012 et le 12 avril 2012 avant 12h30, d'obtenir le 17 avril 2020, au titre de la garantie, la Valeur Liquidative de Référence, hors commission de souscription, majorée de 60% de la Performance Moyenne Finale de l'Indice Euro Stoxx 50. Le porteur de part est susceptible de ne pas capter l'intégralité de la hausse éventuelle de l'indice, dû à l'effet de plafonnement des gains.
**La Performance de l'Indice Euro Stoxx 50** est calculée deux fois par an, aux Dates de Constatation Semestrielles, de 2012 à 2020. Elle s'obtient en faisant la différence entre le Niveau de l'Indice relevé aux Dates de Constatation Semestrielles et le Niveau Initial de l'Indice, rapporté au Niveau Initial de l'Indice.
**Si elle est positive**, la Performance de l'Indice ainsi calculée sera retenue pour sa valeur réelle dans le calcul de la Performance Moyenne Finale de l'Indice Euro Stoxx 50.
**Si elle est comprise entre -20% et 0%**, la Performance de l'Indice ainsi calculée sera retenue pour une performance positive équivalente dans le calcul de la Performance de l'Indice Euro Stoxx 50.
**Si elle est strictement inférieure à -20%**, la Performance de l'Indice ainsi calculée sera comptabilisée comme égale à 0.
**Niveau de départ de l'indice Euro Stoxx 50** : 2 319.92 (moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice publiés les 13.16 et 17 avril 2012
**Valeur liquidative minimum garantie** : 100 euros

# REPÈRES

| Date de constatation* | Niveau de l'indice Euro Stoxx 50 | Performance constatée | Performance retenue |
|---|---|---|---|
| 12 octobre 2012 | 2 469,09 | 6,43 % | 6,43 % |
| 12 avril 2013 | 2 633,47 | 13, 51 % | 13,51 % |
| 11 octobre 2013 | 2 974,28 | 28,21 % | 28,21 % |
| 11 avril 2014 | 3 116,54 | 34,34 % | 34,34 % |
| 13 octobre 2014 | 2 998,32 | 29,24 % | 29,24 % |
| 13 avril 2015 | 3 828,78 | 65,04 % | 65,04 % |
| 13 octobre 2015 | 3 221,28 | 38,85 % | 38,85 % |
| 13 avril 2016 | 3 039,19 | 31,00 % | 31,00 % |
| 13 octobre 2016 | 2 975,04 | 28,24 % | 28,24 % |
| 13 avril 2017 | 3 448,26 | 48,64 % | 48,64 % |
| 13 octobre 2017 | 3 604,55 | 55,37 % | 55,37 % |
| 13 avril 2018 | 3 448,00 | 48,63 % | 48,63 % |
| 12 octobre 2018 | 3 194,41 | 37,69 % | 37,69 % |
| 12 avril 2019 | 3 447.83 | 48.62% | 48.62% |
| 11 octobre 2019 | 3 569.92 | 53.88% | 53.88% |
| 14 avril 2020 | 2 917.74 | 25.77% | 25.77% |

** Si ce jour n'est pas un jour où les ordres de souscription et de rachat peuvent être passés, signifie le 1er jour suivant où ces ordres peuvent être passés. Les chiffres des performances citées ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Source : Natixis Investment Managers International*

**La garantie du capital et la formule de calcul de la performance ne sont acquises qu'à l'échéance de la formule (8 ans et 4 jours). Il convient donc de respecter la durée minimale de placement recommandée. Une sortie de ce FCP à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là (après déduction des frais de sortie de 4%). Il pourra être très différent (supérieur ou inférieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Vous ne bénéficierez alors plus de la garantie du capital. Ainsi, toute sortie avant la date d'échéance finale implique un risque de perte en capital.**

**POINT D'ATTENTION :** Ce document, rédigé par Natixis Investment Managers International est destiné à une clientèle non professionnelle au sens de la MIF. Il est fourni uniquement à des fins d'information aux clients non Professionnels par Natixis Investment Managers International. L'entité susmentionnée est une unité de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays. Bien que Natixis Investment Managers International considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations. Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International.

Le Fonds Commun de Placement Scintillance PEA 2 est géré par Natixis Investment Managers International. Il a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) 21 décembre 2011. Scintillance PEA 2 permet de profiter partiellement d'une performance moyenne des marchés financiers. Cette performance n'est cependant pas garantie. La performance moyenne de l'indice Euro Stoxx 50 n'étant retenue qu'à 80%, vous ne profitez pas pleinement des hausses de cet indice. Par ailleurs, l'indice est calculé dividendes non réinvestis. Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais liés à l'investissement dans Scintillance PEA 2 sont décrits dans le Prospectus qui doit vous être remis préalablement à toute souscription. Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Prospectus, disponible sans frais en agence ou sur : www.placementsfinanciers.banquepopulaire.fr

**NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL** – 43, avenue Pierre Mendès-France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France – Tél. : 01 78 40 80 00. Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros – 329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - www.im.natixis.com

**BPCE** – Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 170 384 630 €. Siège social : 50, avenue Pierre-Mendès-France, 75201 Paris Cedex 13 – RCS Paris 493 455 042. BPCE, intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 08045100.

Du fait des liens capitalistiques existants entre les entités citées, il peut exister des risques potentiels de conflits d'intérêts.